

# ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES**  
31470

## ARRETE MUNICIPAL N°71/2025 PORTANT REGLEMENT TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT PLACE DE LA POSTE

**Le Maire de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;**

**VU** le CGCT et plus particulièrement les articles réglementant la circulation ;

**VU** le Code de la Route ;

**Vu** les futurs travaux d'aménagement du parking de la Place de la Poste ;

**Considérant**, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité de tous les usagers du lieu précité ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le vendredi **4 juillet 2025, de 8h00 à 10h00, le stationnement sur la place de parking de la poste sera interdit**. Les services municipaux effectueront des tests pour des futurs aménagements sur la place.

**Article 2 :** Pour permettre le bon déroulement de ces tests, les services techniques bloqueront l'accès **dès le vendredi 4 juillet 2025, 7h00**, avec des barrières. **Les Véhicules devront tous être enlevés**.

**Article 3 :** Les services techniques de la commune mettront en place toute signalisation nécessaire pour assurer la sécurité de tous les usagers. Cette signalisation sera déposée dès lors que les motifs ayant conduit à sa mise en place auront disparu.

**Article 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :  
• Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES, le 30 juin 2025

Pour Le Maire,  
L'Adjointe déléguée

*Véronique PORTE*

